

Vie étudiante

94 – 99

Les services de la scolarité des sites de Mulhouse et Strasbourg accueillent et informent les étudiant·es et les accompagnent dans leurs démarches administratives (diplômes, organisation des études, conventions de stage, bourses et Sécurité sociale...).

Statuts et droits d'inscription

Pour bénéficier du statut d'étudiant·e, il convient de s'acquitter des droits de scolarité selon les tarifs en vigueur.

Les frais de scolarité pour l'année scolaire 2021-2022 sont les suivants (hors contribution à la vie étudiante et de campus) :

- Tarif plein : 850 €
- Tarif réduit : (selon le niveau de bourse CROUS) :
 - Éch. 0 bis – 1 : 500 €
 - Éch. 2 – 3 : 450 €
 - Éch. 4 – 5 : 400 €
 - Éch. 6 – 7 : 350 €

Les tarifs ci-dessus sont perçus lors de l'inscription et restent acquis à l'établissement public. Ils ne sont susceptibles d'être remboursés, intégralement ou partiellement, sur demande écrite, que dans le cas où une notification de bourse viendrait remettre en cause le tarif perçu.

En cas de défaut de paiement, la non-admission aux évaluations ou diplômes peut être prononcée, après mise en demeure adressée à l'étudiant·e.

Sécurité sociale

Depuis le 31 août 2019, le régime de Sécurité sociale des étudiants est supprimé. Pour mettre en place une prise en charge de la CPAM :

- **créer son espace personnel Ameli** (via le site internet www.ameli.fr, ou l'application)
- mettre à jour ses informations avec RIB et médecin traitant.

Les étudiant·es qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur ne changent pas de régime obligatoire d'assurance maladie (régime général, MSA...).

Les étudiant·es étranger·ères non-inscrit·es en études supérieures en 2020-2021 devront se pré-affilier sur le site etudiant-etranger.ameli.fr.

Les étudiant·es ayant une activité salariée (dès la 1^{re} heure travaillée) relèvent de l'affiliation sur critère d'activité professionnelle. Les démarches doivent être faites auprès de la CPAM du lieu de résidence.

CVEC

Contribution à la vie étudiante et de campus

La CVEC offre des services qui bénéficient à tous, elle inclut notamment la carte culture, l'accès aux services de médecine préventive (SUMPS) et aux services universitaires d'activités physiques et sportives (SUAPS).

Son montant est de 92 €. Les étudiant·es boursier·ères sont exonéré·es du paiement.

Tout·es les étudiant·es, y compris les boursier·ères, doivent se connecter auprès du CROUS :

messervices.etudiant.gouv.fr, afin d'obtenir soit une attestation de paiement, soit une attestation d'exonération. Sur cette attestation figure un numéro qui pourra vous être réclamé.

C'est une démarche obligatoire et qui doit être effectuée avant l'inscription à la HEAR. L'attestation justificative de paiement ou d'exonération devra être présentée lors de l'inscription, faute de quoi vous ne pourrez pas être inscrit·e à la HEAR.

Assurance et responsabilité

L'étudiant·e doit obligatoirement fournir en début d'année scolaire une attestation d'assurance responsabilité civile et dommage aux biens qui couvre les dommages éventuels causés au matériel emprunté à la HEAR. L'attestation d'assurance à fournir devra indiquer un montant de garantie

supérieur ou égal à 5 000 € TTC.

À défaut, le prêt de matériel et la participation à certaines activités lui seront refusés. L'étudiant·e est seul·e responsable de la perte de ses biens personnels à l'intérieur de l'établissement.

Bourses

La demande de bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux se fait sur le site internet du CROUS, www.messervices.etudiant.gouv.fr. Si la demande n'est pas faite avant le 31 octobre, le versement des mensualités de bourse ne sera pas rétroactif. Les bourses spécifiques (ERASMUS +, Boussole, etc.) peuvent être sollicitées dans le cadre des échanges internationaux (voir guide des études Mobilité internationale).

Les étudiant·es non boursier·ères rencontrant des difficultés financières importantes ont plusieurs possibilités :

- Solliciter une exonération partielle de leurs frais d'inscription à la HEAR en déposant un dossier avant le 7 octobre de l'année scolaire.

- Solliciter la bourse FNAUAC, bourse du ministère de la Culture qui concerne en priorité les étudiant·es de plus de 28 ans en reprise d'études, ou en indépendance financière avérée ou en rupture familiale. Elle est ouverte aux étudiant·es de nationalité française ou ressortissants de l'Union européenne, d'un état faisant partie de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse. Deux campagnes de FNAUAC sont organisées durant l'année universitaire, une au cours du premier semestre (dépôt du dossier mi-septembre) et une autre au cours du second semestre (dépôt du dossier en janvier). Une seule demande est autorisée par année scolaire.

CROUS

Les étudiant-es peuvent bénéficier des services du CROUS pour le logement, la restauration (accès au Restaurant universitaire), le service médical, l'emploi et les aides sociales.

CLOUS (antenne locale du CROUS)
11 rue des Frères Lumières
68350 Brunstatt (en haut du campus Illberg)
T. +33 (0)3 89 55 72 20
www.crous-strasbourg.fr/service/pole-accueil-etudiant-mulhouse

CROUS à Strasbourg
1 quai du Maire Dietrich
T. +33 (0)3 88 21 28 00
www.crous-strasbourg.fr

Accompagnement en cas de difficulté financière

Les assistantes sociales reçoivent individuellement les étudiant-es confronté-es à des difficultés.

À Mulhouse
Solenne Kam
T. +33 (0)3 89 33 66 04
✉ solenne.kam@uha.fr

À Strasbourg
Isabelle Cirodde
T. +33 (0)3 88 21 28 44
✉ isabelle.cirodde@crous-strasbourg.fr

Carte culture

Il n'y a plus de carte physique. C'est le sticker de validité du Pass campus (2021-2022) qui permet aux étudiant-es de bénéficier des tarifs Carte culture auprès des partenaires culturels du dispositif.

Elle offre de nombreux avantages tarifaires pour les spectacles, cinémas et musées.
www.carte-culture.org

SUAPS

L'inscription au SUAPS se fait sur le site internet :
À Mulhouse : www.uha.fr/la-vie-universitaire/sport/informations-pratiques

À Strasbourg : sport.unistra.fr
Il permet l'accès à la pratique de cinquante activités physiques sur le campus universitaire.

Autres services

Mulhouse

Photocopies

Chaque étudiant-e bénéficie d'un crédit d'impression à son entrée à l'école d'un montant de 17,50€, lui permettant de réaliser des impressions sur les photocopieurs et le traceur de l'école aux tarifs en vigueur (impression noir et blanc : A4 : 3 cts, A3 : 6 cts / impression couleur : A4 : 7 cts, A3 : 14 cts – Traceur : 4,5 €/m²).

L'étudiant-e peut recharger son compte auprès de Corinne Hajosi, les mardis après-midi par tranche

de 10 € (CB de préférence).

Seul-es les étudiant-es ayant rechargé leur compte d'impression au moins une fois dans l'année peuvent bénéficier d'un crédit d'impression d'un montant de 17,5 € en début d'année scolaire. Aucun remboursement de crédit n'est possible en cours ou en fin d'année.

Une imprimante laser couleur peut-être également mise à la disposition des étudiant-es.

Renseignements auprès du service Scolarité.

Vestiaires

Des casiers-vestiaires sont mis à disposition des étudiant-es. Ces casiers doivent être équipés d'un cadenas personnel et être identifiés nominativement.

Cafétéria

La cafétéria propose des distributeurs de boissons, un réfrigérateur, un four à micro-ondes. Le réfrigérateur sera vidé intégralement chaque vendredi soir. Il est demandé de ne pas déplacer les distributeurs.

Strasbourg

Photocopies

Chaque étudiant-e bénéficie d'un crédit d'impression à son entrée à l'école d'un montant de 17,50€, lui permettant de réaliser des impressions sur les photocopieurs de la bibliothèque et l'imprimante

noir et blanc de l'atelier numérique, aux tarifs en vigueur (impression noir et blanc A4 : 3 cts, A3 : 6 cts / impression couleur A4 : 7 cts, A3 : 14 cts). L'étudiant-e peut recharger son compte auprès d'Émilie Wilhelm, par tranche de 10€ (CB de préférence).

Seuls les étudiant-es ayant rechargé leur compte d'impression au moins une fois dans l'année peuvent bénéficier d'un crédit d'impression d'un montant de 17,50€ en début d'année scolaire. Aucun remboursement de crédit n'est possible en cours ou en fin d'année.

Bar

La Mine, dans le bâtiment annexe, est accessible à tous en semaine. Des distributeurs de boissons sont mis à disposition dans le Patio en face de l'auditorium (bâtiment principal).

Pass Campus

Le Pass campus est une carte qui vous servira pour vous identifier, mais aussi pour bénéficier d'un large éventail de services présentés ci-dessous.

Muni d'une solution de paiement sécurisée et 100 % connectée nommée Izly, le Pass campus intègre le paiement sans contact et permet un rechargement en ligne de votre compte depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Restauration

Après activation de votre compte Izly, le Pass campus vous donne accès à tous les restaurants universitaires et les cafétérias gérés par les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Vous bénéficiez automatiquement du tarif adapté à votre statut et payez directement avec votre Pass campus.

Bibliothèques

Le Pass campus constitue le support pour l'inscription aux bibliothèques de la HEAR, à la Bibliothèque nationale universitaire (BNU) et à la bibliothèque de l'Université de Strasbourg. Il est exigé pour tout prêt de document. À Mulhouse, le Pass campus sert également de carte de lecteur dans le réseau des médiathèques municipales. Les règles spécifiques à ce réseau sont à respecter (paiement d'amendes en cas de retard de restitution des documents). Avant votre premier emprunt, pensez à faire valider votre compte lecteur en passant à l'accueil de la bibliothèque de votre site. À cette occasion, une information sur les

conditions de prêt, les horaires d'ouverture et les services offerts en bibliothèque vous sera délivrée.

Impression et copie

Le Pass campus vous donne accès à plus de 50 copieurs multifonctions et imprimantes sur les différents campus de l'Université de Strasbourg et sur le campus Fonderie à l'Université de Haute-Alsace. Ils vous permettent de photocopier, scanner ou imprimer vos documents.

Transport

Le Pass campus vous permet d'emprunter les bus et tram de l'agglomération strasbourgeoise après activation des droits de transport par la Compagnie des transports strasbourgeois (CTS).

Sport

Les services des sports des universités d'Alsace proposent une grande variété de pratiques sportives sous forme de cours, stages et sorties. Une contribution à la pratique sportive vous est demandée en début d'année universitaire. Un autocollant avec la mention « sport » faisant office de justificatif est alors apposé à votre Pass campus.

Laveries

Le Pass campus permet d'accéder aux laveries des cités universitaires. Le paiement peut s'effectuer par l'intermédiaire de la solution de paiement Izly intégrée.

Accompagnement en cas de difficulté personnelle

Mulhouse

UHA - Psychologue

✉ alexis.boehrer@uha.fr

CESAME (Centre de santé mentale)

Hôpital du Hasenrain

Pavillon 3, 1^{er} étage

87 avenue d'Altkirch

68100 Mulhouse

T. +33 (0)3 89 64 77 00 (24h/24)

✉ psy-cesame@ghrmsa.fr

CIDFF (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles)

9A Rue Schlumberger

68200 Mulhouse

T. +33 (0)3 89 60 45 43

✉ violences@cidff68.fr

Strasbourg

Étudiant-es relais à Strasbourg

Être à l'écoute des étudiant-es en difficulté, les informer, les orienter vers des professionnel·les, telles sont les missions des étudiant·es relais de l'université de Strasbourg, à laquelle la HEAR est associée. Ils/elles bénéficient de formations et permettent de faire le lien entre l'étudiant·e en difficulté et un·e professionnel·le. À la HEAR, un/une étudiant·e différent·e occupe ce rôle chaque année.

📄 **Retrouvez les contacts des étudiant-es relais sur : sante.unistra.fr/etudiants-relais-rescue, rubrique Coordonnées des étudiants (dans la partie Documentation)**

CAMUS (Centre d'accueil médico-psychologique universitaire de Strasbourg)

Idées noires... Stress... Angoisses... Problèmes familiaux... Isolement... Solitude... Difficultés dans vos études... Des professionnel·les psychologues, psychiatres, assistantes sociales vous accueillent en consultations individuelles, confidentielles et gratuites, sur rendez-vous :

T. +33 (0)3 88 52 15 51 (de 9h à 12h)

✉ camus@unistra.fr

www.camus67.fr

Associations étudiantes

Mulhouse

L'association Lalala est née du désir de favoriser davantage de liens entre les étudiant-es et l'école, mais aussi avec les étudiant-es entre eux/elle. Très impliquée dans la vie de l'école, notamment lors des soirées Tranches de Quai, elle est une ressource indispensable aux étudiant-es. Lalala tient également le magasin permettant aux étudiant-es de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat de matériel. L'adhésion, non obligatoire, s'élève à 7 € pour l'année.

Contact : ✉ lalala.mulhouse@hear.fr

Strasbourg

Lieu de rencontre interannées/options et de bonne humeur, la Mine est une association créée par et pour les étudiant-es. En parallèle à l'organisation régulière de rendez-vous conviviaux, l'association peut apporter un soutien financier ou matériel à des projets collectifs ou individuels. Tous les étudiant-es sont invités à y adhérer et à s'y investir. L'adhésion, non obligatoire, à La Mine s'élève à 7 € pour l'année. Contact : ✉ lamine.strasbourg@hear.fr

Dans le cadre d'un partenariat entre l'association Lalala et La Mine, les étudiant-es adhérent-es peuvent bénéficier des avantages des deux associations lors de leurs déplacements à Mulhouse ou à Strasbourg.

La Pioche – récupérathèque

Strasbourg

Installée depuis février 2017, l'association la Pioche est un lieu de récupération et de réemploi des

matériaux, ouvert à tous les étudiant-es. Dans un souci de développement durable et de minimisation de son impact sur l'environnement, la Pioche a pour

but de récupérer toute sorte de matière première (bois, verre, métal, textile, papier) et de développer le réemploi de ces matériaux.

L'association a développé un système d'économie circulaire en créant une monnaie virtuelle (la pépité) qui permet d'acheter des matériaux, dont le prix

est fixé selon son état, son poids et sa valeur sur le marché. Pour chaque adhésion (au prix de 5 €), le nouveau membre reçoit 10 pépites.

Permanences : Mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14h et jeudi de 17h à 18h

Délégué·es étudiant·es

Ils/elles sont élu·es, en début d'année, au sein des options de chaque site. L'ensemble des délégué·es compose la commission de la vie étudiante qui se réunit trois fois par an (voir page 24). Au sein de cette commission, 3 représentant·es sont désigné·es pour assister aux conseils pédagogiques de site.

Mulhouse : 8 étudiant·es

2 étudiant·es représentant·es de l'année 1 ;
1 étudiant·e représentant·e des années 2 et 3 Art ;
1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Art ;
1 étudiant·e représentant·e des années 2 et 3 Design ; 1 étudiant·e représentant·e des années 2 et 3 Design textile ; 1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Design et 1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Design textile.

Strasbourg : 15 étudiant·es

2 étudiant·es représentant·es de l'année 1 ;
1 étudiant·e représentant·e des années 2 et 3 Art ; 1 étudiant·e représentant·e les années 2 et 3 Art-Objet ; 1 étudiant·e représentant·e des années 2 et 3 Scénographie ; 1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Art ; 1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Art-Objet ;
1 étudiant·e représentant·e les années 4 et 5 Scénographie ; 1 étudiant·e représentant·e l'année 2 Communication ; 1 étudiant·e représentant·e de l'année 3 Communication graphique ; 1 étudiant·e représentant·e de l'année 3 Didactique visuelle ;
1 étudiant·e représentant·e de l'année 3 Illustration ; 1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Communication graphique ; 1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Didactique

visuelle ; 1 étudiant·e représentant·e des années 4 à 5 Illustration. Les délégué·es contribuent à diffuser l'information, notamment les nouveautés et les changements éventuels, à l'ensemble des étudiant·es, en parallèle aux informations dispensées par les enseignant·es et par la direction. Ils/elles communiquent avec leurs pair·es par voie de mail ou d'affichage. Ils/elles font également part des questions, des avis et des requêtes diverses auprès des personnes et des instances de la HEAR (coordinateur·trices d'options, conseil pédagogique de site, commission de la vie étudiante, direction).

Élections des délégué·es des étudiant·es au sein du conseil d'administration de la Haute école des arts du Rhin.

Les représentant·es des étudiant·es au sein du conseil d'administration sont désigné·es par une élection spécifique, dont la date sera communiquée en début d'année par voie d'affichage et email. Cette élection donne aux étudiant·es la possibilité de prendre part de façon active à la vie de l'établissement, notamment sur les orientations générales de la politique de la HEAR, l'organisation de l'établissement, son règlement des études et l'organisation de la scolarité, le budget, la création/modification de postes, les contrats...

Prenez part à la vie de votre école, soit en votant pour vos représentant·es, soit en candidatant !
Renseignements :

✉ scolarite.mulhouse@hear.fr

✉ scolarite.strasbourg@hear.fr

Remise chez notre partenaire Rougier & Plé

Sur présentation de votre carte d'étudiant·e, bénéficiez d'une réduction de -15 % (-20 % jusqu'au 10 octobre 2021) sur l'ensemble des produits Rougier & Plé (Graphigro, à Mulhouse (10, rue de la Justice) et Strasbourg (4-6, rue du 22 novembre).